



**COMITÉ SYNDICAL**

**RÉUNION DU 29 JUIN 2016**

**Date de la convocation : 13 juin 2016**

**Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT**

**Présents :**

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Monsieur Philippe COURBE (Titulaire), Monsieur Xavier PARIS (Titulaire), Monsieur Julio CARBALLO (Titulaire), Monsieur Claude CAMINADE (Suppléant), Monsieur Francis DUSSILLOLS (Suppléant), Monsieur Bernard BOURNAZEAU (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Philippe BLAIN (Suppléant), Monsieur Gilles COUTREAU (Titulaire), Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Monsieur Alain DIDIER (Titulaire), Monsieur Anacleto ALFONSO (Titulaire), Monsieur Isidro MARTIN (Titulaire), Madame Emmanuelle TOSTAIN (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUVEYRE (Titulaire), Monsieur Jean Jacques EROLES (Titulaire), Madame Anne Laure FABRE NADLER (Titulaire).

**Absents avec pouvoir :** Monsieur Frédéric BROUARD, pouvoir à Madame Anne Laure FABRE NADLER, Monsieur Hervé GAYRARD, pouvoir à Monsieur Bernard BOURNAZEAU

**DÉLIBÉRATION N°160629\_009  
COMPTE DE GESTION 2015  
BUDGET ANNEXE « PRESTATION DE SERVICES NUMÉRIQUES**

[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)

Syndicat mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : [accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

**DÉLIBÉRATION N°160629\_009**  
**COMPTE DE GESTION 2015**  
**BUDGET ANNEXE « PRESTATION DE SERVICES NUMÉRIQUES »**

**Considérant** la convocation du comité syndical en date du 13 juin 2016 fixant le prochain comité syndical le 29 juin 2016 à 18h30 et prévoyant qu'au cas où le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 19h00,

**Considérant** que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le 29 juin 2016 à 18h30,

**Considérant** que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 19h00.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

**VU** l'article L5721-4 et les dispositions des chapitres II et VII du titre unique du livre VI de la première partie relatives au contrôle budgétaire et aux comptes publics du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M4,

Après présentation, du Budget Primitif de l'exercice 2015 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats, du compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après approbation du Compte Administratif de l'exercice 2015 du Budget annexe « Prestation de Services Numériques »,

Après reprise par le comptable dans ses écritures du montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre prescrites à passer dans ses écritures,

Le Comité Syndical :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'année 2015,
- statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015 par le comptable, le Payeur Départemental de la Gironde, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**DÉLIBÉRATION N°160629\_009  
COMPTE DE GESTION 2015  
BUDGET ANNEXE « PRESTATION DE SERVICES NUMÉRIQUES**

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de bien vouloir adopter le Compte de Gestion de l'année 2015 relatif au Budget annexe « Prestation de Services Numériques »

Adopté à l'unanimité,  
Fait et délibéré au siège du Syndicat mixte Gironde Numérique,

Le 29 juin 2016

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT

*Annexe : Compte de Gestion 2015 du Budget annexe « Prestation de Services Numériques »*

00902 – PRESTATION SERVICES NUMERIQUES

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
PRESTATION SERVICES NUMERIQUES					
Investissement	-1 389,00	0,00	2 120,00	0,00	
Fonctionnement	11 498,28	1 389,00	4 345,00	0,00	14 887,28
Sous-Total	10 109,28	1 389,00	6 465,00	0,00	15 574,28
TOTAL III	10 109,28	1 389,00	6 465,00	0,00	15 574,28
TOTAL I + II + III	10 109,28	1 389,00	6 465,00	0,00	15 574,28

Envoyé en préfecture le 07/07/2016  
 Reçu en préfecture le 07/07/2016  
 Affiché le 07/07/2016  
 ID : 033-2016-07045-20160629-20160629\_009-DE  
